

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER, TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SIS AU 548, ROUTE 202 À PIKE RIVER, LE LUNDI 15 AOÛT 2022 À 19 HEURES 30.

Citoyen(s) présent(s) 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Présences : Monsieur Justin Raymond Monsieur Stéphan Duquette
 Madame Patricia Rachofsky Monsieur Jean Asnong
 Madame Hélène Campbell Monsieur David Gasser était absent

Sous la présidence du Maire Martin Bellefroid. Madame Lucie Riendeau, directrice générale assistait également à la séance.

Ayant constaté le quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30 heures.

2022-08-129 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur Jean Asnong et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée avec le varia ouvert.

Ouverture de la séance

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Période de questions

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022.

2.3 Correspondance.

Administration et finances

3.1 Réception de soumissions pour l'achat d'un défibrillateur.

3.2 Réception d'une soumission pour l'achat de bouée.

3.3 Aide financière pour le camp de jour.

3.4 Résolution pour autoriser un don pour la finissante Marie-Anne Fortin.

3.5 Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération Québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective.

3.6 Avis d'intention pour entente intermunicipale avec les huit municipalités du pôle de Bedford visant l'embauche d'un(e) technicien(ne) en prévention incendie.

3.7 Demande de participation financière par la Fondation Québécoise du cancer.

3.8 Avis de motion en vue d'abroger les règlements numéros 01-0107 concernant l'importation et l'épandage des boues municipales et de résidus de désencrage et le règlement 01-022012 modifiant le règlement numéro 01-0107.

3.9 Avis de motion en vue d'adopter une nouvelle version du règlement RM-330.

Engagement de crédits (dépenses)

5.1 Résolution pour autoriser les comptes à payer, les comptes payés et paiements directs.

Inspection et urbanisme

6.1 Rapport d'inspection du mois de juillet 2022.

Voirie et hygiène

7.1 Résolution pour le Chemin Saint-Henri.

7.2 Résolution pour accepter les plans du garage municipal.

Loisirs, culture et vie communautaire

Varia
Période de questions
Levée de la séance

Adopté

Période de questions

Aucune question

2022-08-130 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter l'adoption du procès-verbal au mois prochain.

Adopté

Correspondance.

La directrice générale adjointe fait un résumé de la correspondance.

2022-08-131 Réception de soumissions pour l'achat d'un défibrillateur.

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Monsieur Stéphan Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que à la suite de la réception des soumissions pour l'achat d'un défibrillateur, que demande soit faite au Directeur du service d'incendie de faire ses recommandations afin de faire le meilleur choix.

Adopté

2022-08-132 Réception d'une soumission pour l'achat de bouée.

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur Jean Asnong et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas procéder à l'achat d'une bouée.

Adopté

2022-08-133 Aide financière pour le camp de jour.

Il est proposé par Madame Patricia Rachofsky, appuyé par Monsieur Jean Asnong et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une compensation de 200.00\$ par enfant soit remis pour le camp de jour sur présentation d'une facture.

Adopté

2022-08-134 Résolution pour autoriser un don pour la finissante Marie-Anne Fortin.

Il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Monsieur Justin Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre un montant de 150.00\$ à la finissante Marie-Anne Fortin.

Adopté

2022-08-135 Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération Québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective.

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT Qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

IL EST

PROPOSÉ PAR Monsieur Justin Raymond, appuyé par Madame Patricia Rachofsky ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Pike River adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022;

QUE la Municipalité de Pike River paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité de Pike River respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité de Pike River) maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité de Pike River donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité de Pike River autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuares conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Municipalité de Pike River accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuares conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis

Adopté

2022-08-136 Avis d'intention pour entente intermunicipale avec les huit municipalités du pôle de Bedford visant l'embauche d'un(e) technicien(ne) en prévention incendie.

CONSIDÉRANT que les orientations gouvernementales en matière de sécurité incendie demandent aux MRC d'inclure des mesures d'inspection périodiques des risques comme complément essentiel à la réglementation locale;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a révisé son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie « **SCHÉMA** » le 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT que cette révision visant à répondre aux normes minimales exigées par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que l'action 2 du dit **SCHÉMA** exige que chaque municipalité doive s'assurer d'avoir un technicien en prévention incendie qualifié à sa disposition pour la réalisation des activités de prévention prévue;

CONSIDÉRANT que l'action 15 du dit **SCHÉMA** exige que chaque municipalité doive procéder aux inspections des risques plus élevés du programme d'inspection périodique des risques plus élevés selon les dispositions établies;

CONSIDÉRANT que pour les huit municipalités du pôle de Bedford « **PÔLE** », les objectifs du programme d'inspection périodique des risques plus élevés lors des cinq dernières années n'ont pas été atteints pour certaines cinq d'entre elles;

CONSIDÉRANT que les municipalités qui ont atteint les objectifs pour l'inspection de ces risques plus élevés ont eu recours à de l'expertise compétente externe;

CONSIDÉRANT qu'il existe une opportunité pour le **PÔLE** de mutualiser le service d'inspection des risques plus élevés afin d'atteindre les objectifs exigés par le **SCHÉMA** et à moindre coût que l'expertise externe;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation met à la disposition des municipalités, via le Fonds Région et Ruralité, un soutien à la coopération intermunicipale permettant de recevoir un montant maximal de 250 000\$ visant à offrir des services municipaux de qualité à un coût raisonnable;

CONSIDÉRANT que le Fonds Région et Ruralité peut permettre l'embauche d'une ressource comme technicien en prévention incendie pour le **PÔLE**;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi s'offre pour accompagner le **PÔLE** dans ses démarches visant à mettre en place des solutions pour lui permettre d'atteindre les objectifs du **SCHÉMA**;

CONSIDÉRANT que les représentants des dossiers en sécurité incendie du **PÔLE** se sont rencontrés le 6 juillet dernier à Notre-Dame-de-Stanbridge pour prendre connaissance de l'état de situation et d'une proposition de mutualisation d'une ressource en incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Patricia Rachofsky, appuyé par Monsieur Justin Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil confirme son intention d'explorer la faisabilité de signer une entente intermunicipale avec les autres municipalités formant le **PÔLE** pour l'embauche d'un(e) technicien(ne) en prévention incendie;

De collaborer avec le **PÔLE** pour désigner une municipalité qui sera responsable de la gestion opérationnelle et financière pour cette mutualisation de ressource;

De demander à la MRC Brome-Missisquoi d'accompagner le **PÔLE** dans cette démarche

Adopté

2022-08-137 Demande de participation financière par la Fondation Québécoise du cancer.

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Monsieur Stéphan Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre un montant de 250.00\$ à la Fondation Québécoise du cancer.

Adopté

2022-08-138 Avis de motion en vue d'abroger les règlements numéros 01-0107 concernant l'importation et l'épandage des boues municipales et de résidus de désencrage et le règlement 01-022012 modifiant le règlement numéro 01-0107.

Avis de motion est donné par Monsieur Jean Asnong qu'à une séance subséquente sera adopté avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal, un règlement en vue d'abroger les règlements numéro 01-0107 concernant l'importation et l'épandage des boues municipales et de résidus de désencrage et le règlement 01-02012 modifiant le règlement 01-0107.

Adopté

2022-08-139 Avis de motion en vue d'adopter une nouvelle version du règlement RM-330.

Avis de motion est donné par Madame Patricia Rachofsky qu'à une séance subséquente sera adopté avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal, un règlement en vue d'adopter une nouvelle version du règlement RM-330.

Adopté

2022-08-140 Résolution pour autoriser les comptes à payer, les comptes payés et paiements directs

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur Jean Asnong et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la liste de comptes ci-dessous décrite.

Payable par chèque

5241	Gestim	Inspection - Permis et certificats	1 531.93
5242	BMR L'homme et Fils	Bois traité, peinture à rue, location rotoculteur	695.44
5243	Motosport GL	Équipement, essence	89.63
5244	Municipalité de St-Armand	Rapport de juin	2 732.80
		Rapport de juillet	376.24
5245	Mun de Notre-Dame-de-Stabridge	Location équipement fissures	3 015.83
5246	Nopac Environnement	Collecte des ordures / juillet	1 732.67
		Collecte du recyclage / juillet	3 606.20
		Collecte du compost / juillet	3 733.05
5247	Outillage Rioux	Location d'une déchiqueteuse	246.95
5248	André Paris	Fauchage route 2e coupe	1 520.00
5249	Rémi Corriveau Design	Chiffres réfléchissants pour adresse 911	172.46
5250	R.I.G.M.R.B.M.	Traitement ordures / mai (6 570 kg)	586.17
		Traitement compost / mai (5 100 kg)	375.26
5251	Enviro-Connexions	Traitement du recyclage - centre de tri / juin	362.58
		Traitement du recyclage - centre de tri / juillet	309.80
5252	Sencom Informatique	Installation technique	260.13
5253	Solution Burotic	Contrat entretien photocopieur 27/04 au 27/07	540.61
5254	Sanibert	Location mensuelle toilette	196.61
5255	Ville de Bedford	Collecte de verre / juin	26.94
		Collecte de verre / juillet	25.64
5256	La cabane du maraicher	Paillis supplémentaires	64.39
5257	Agiska coopérative	Chlorure de calcium	1 447.52
		Semence de gazon	174.70
5258	Ville de Cowansville	Frais administratifs	133.38
5259	Les Entreprises Denexco	Nivèlement chemins	776.08
5260	Michel Dussault	Location entrepôt annuel	5 518.80
5261	Entreprise Bourget	Abat-poussière	7 576.03
5262	Entr. Électrique Bedford	Renouvellement contrat alarme	155.22
Total des chèques			37 983.06

Payables en ligne

Desjardins Sécurité financière	Assurance collective / juillet et août	1 936.06
IHR Télécom	Internet et téléphonie	156.19
Visa (Gerry)	Essence et outils	169.24
Visa (Pascale)	Postes Canada - bulletin municipal et timbres	157.75
	Sylprotec - trousse de premier soins	278.12
	Fleurs pour décès familial - Lucie	82.21
D.A.S. Provinciales	Impôt, RRQ, FSS, RAP et CNESST / juin	4 204.76
D.A.S. Fédérales	Impôt, RPC et Ass. Emploi / juin	1 090.44
CARRA	Régime de retraite des élus / juin	478.63

Total des paiements en ligne 8 553.40

Paiements

Bell Canada	iPad du maire	82.33
Hydro-Québec	Éclairage de rues / juin	332.16
	Électricité Hôtel de ville	321.80
	Éclairage de rues / juillet	343.45
Visa Gerry	Essence	436.49
Salaires des élus	Juillet	3 242.71
Salaires des employés	Juillet	10 064.32

Total des paiements faits 14 823.26

Total des comptes 61 359.72

Adopté

Rapport d'inspection du mois de juillet 2022

Le rapport d'inspection du mois de juillet 2022 a été déposé.

2022-08-141 Remboursement d'une facture à Monsieur Gerry Simard pour l'achat d'un coffre.

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur Stéphane Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser à Monsieur Gerry Simard un montant de 150.00\$ pour l'achat d'un coffre d'outils pour le camion.

Adopté

2022-08-142 Demande au ministère des Transports.

Considérant que le ministère des Transports s'occupe du fauchage des abords de routes pour les routes numérotées de la Municipalité de Pike River;

Considérant que des plaintes de citoyens ont été formulées à l'effet que les hautes herbes nuisaient à la sortie de leur entrée charretière;

Considérant que le fauchage des abords de route devrait être plus large de façon que la sécurité des citoyens ne soit pas menacée;

Considérant que la prolifération des hautes herbes serait contrôlée;

Il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Madame Hélène Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser le ministère des Transports que le fauchage des routes numérotées n'est pas adéquat et que la situation devrait être corrigée.

Adopté

2022-08-143 Demande de Monsieur Gérard Simard concernant ses conditions de travail.

Considérant la demande écrite de Monsieur Gérard Simard concernant une révision de ses conditions de travail;

Considérant que les conditions proposées ne sont pas acceptables;

Par conséquent, il est proposé par Madame Patricia Rachofsky, appuyé par Monsieur Justin Raymond et résolu à la majorité des conseillers présents de refuser la demande telle que présentée. Monsieur Jean Asnong et Madame Hélène Campbell étant en faveur d'accepter la présente demande et Monsieur Stéphane Duquette étant en faveur de refuser.

Adopté

2022-08-144 Demande de rencontre avec Monsieur Gerry Simard pour une entente.

Considérant la demande de Monsieur Gérard Simard concernant la révision de ses conditions de travail;

Considérant qu'une rencontre avec Monsieur Simard serait nécessaire pour en négocier certains points;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Monsieur Stéphane Duquette et résolu à la majorité des conseillers présents d'aviser Monsieur Gérard Simard que les membres du conseil souhaitent le rencontrer. Madame Hélène Campbell est favorable à la présente résolution. Madame Patricia Rachofsky et Monsieur Justin Raymond sont en désaccord avec la présente.

Adopté

2022-08-145 Publication d'une offre d'emploi pour un responsable des travaux publics.

Il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Monsieur Stéphane Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de publier une offre d'emploi pour le poste de responsable des travaux publics.

Adopté

2022-08-146 Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Madame Patricia Rachofsky résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance à 22 :35 heures.

Adopté

Martin Bellefroid Maire

Lucie Riendeau, d.g,

Certificat de disponibilité de crédits

Je, Lucie Riendeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance 15 août 2022.

Lucie Riendeau, Directrice générale

Je, Martin Bellefroid, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid Maire